

DROITS DES FEMMES EN ALGÉRIE**Des textes encore sans effet**

Cette année, le 8 Mars semble s'amorcer dans une atmosphère particulière. L'Algérie s'est dotée d'un arsenal juridique destiné à protéger la population féminine de toutes formes de violence. Marquant ainsi une véritable avancée en la matière. Il faut dire aussi que cette avancée s'accompagne d'une campagne de sensibilisation, parfois très

forte, destinée à éveiller les consciences, les esprits au sein d'une société où les violences contre les femmes ont fini par se banaliser.

Les chiffres avancés, tant par les services de sécurité que les associations féminines, font froid dans le dos.

Ils renseignent surtout sur ce drame que l'Algérienne, épouse, fille, sœur,

subit dans un silence qu'elle peut désormais briser et punir le coupable en vertu des nouvelles lois en place.

Tournant historique ? Sans doute, car tout est désormais en place pour réduire le phénomène.

Aux Algériennes à présent de briser le mur de la peur, le mur du silence...

A. C.

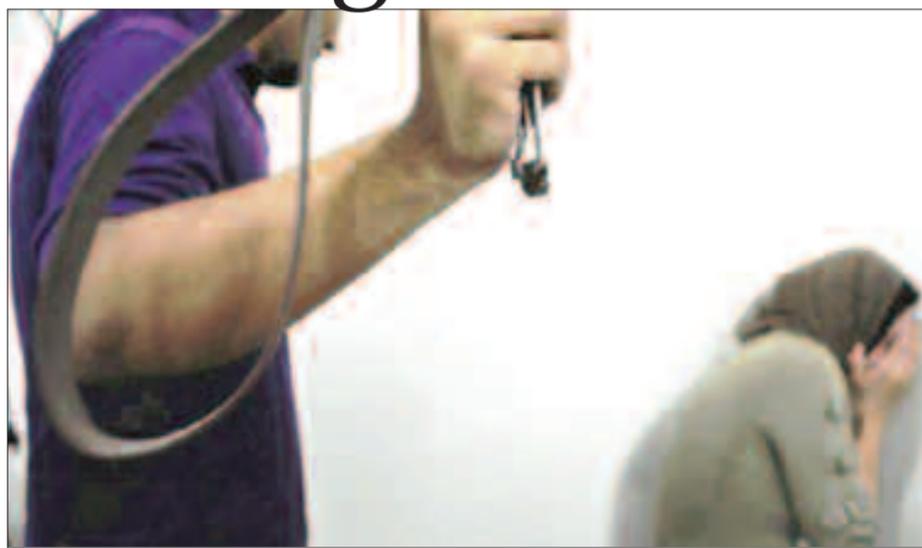
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**L'Algérie enregistre des avancées**

L'Algérie semble avoir amorcé un véritable tournant en matière de protection de la femme. Les lois jusque-là inadaptées à une réalité qui a fini par prendre le dessus, ont enregistré un bond en avant et continuent à progresser au sein d'une société qui prend conscience de l'ampleur du désastre.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Le hasard a voulu que la journée du 8 mars coïncide avec l'organisation de la 5^e Assemblée générale de la Déclaration de la Conférence internationale de Kigali, à Alger, portant sur le rôle des organes de sécurité, pour mettre fin aux violences, faites aux femmes et aux filles.

Une rencontre dont les recommandations permettront certainement à l'Algérie d'élaborer un plan national contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les violences atteignent les femmes dans tous les milieux, dans la vie privée, dans les espaces publics comme au travail. Signe d'une discrimination fondée sur le sexe et de l'inégalité entre hommes et femmes, ce phénomène continue à prendre de l'ampleur en Algérie. La preuve : le nombre croissant des plaintes déposées au cours de ces dernières années auprès des structures de la Sûreté nationa-



Les violences atteignent les femmes dans tous les milieux.

le par des femmes violentées. Selon la chargée du Bureau national de la protection de l'enfance, de la délinquance juvénile et de la protection de la femme, victime de violences, à la direction de la Police judiciaire,

M^{me} Kheira Messaoudène, ce nombre était moins important en 2010 avant de connaître en 2013 une hausse d'une moyenne de 7 000 plaintes. «Aujourd'hui, 9 000 plaintes ont été déposées par des

femmes violentées», précise-t-elle. Soulignant la prise de conscience de la part de la société civile et des femmes victimes, elle estime que la nouvelle loi contre les violences faites aux femmes permettra d'encourager les femmes agressées ou violentées à franchir le pas et à porter plainte. Cette loi témoigne justement d'une prise de conscience des politiques après tant d'années de silence. Le projet a d'ailleurs suscité moult remous dès son

élaboration. Les partis islamistes ont été les premiers à faire de la résistance pour son adoption. Résultat : le texte a traîné des mois dans les tiroirs avant d'être adopté. La nouvelle loi contre les violences faites aux femmes lève ainsi le tabou des violences subies par les femmes notamment au sein du couple. Un important arsenal juridique qui prévient et sanctionne ce phénomène. Il permet aux femmes victimes de briser le silence dans lequel elles sont maintenues par la crainte de violences répétées.

Toutefois, les associations et organisations de défense des droits des femmes continuent à plaider pour une loi-cadre afin de compléter la législation algérienne dans ce domaine. Cela même si elles relèvent du positif dans l'amendement du code pénal à travers la reconnaissance, pour la première fois, des violences contre les femmes comme une infraction. Si cette loi ne reflète que la partie répressive, la politique de lutte contre les violences faites aux femmes doit être multiforme. L'évolution des mentalités et des habitudes devrait être une priorité. Vient ensuite l'école qui doit jouer un rôle dans la prévention des violences et la lutte contre des comportements sexistes. De même pour les médias qui doivent s'impliquer dans la prévention et l'éducation.

Ry. N.

LOUISA HANOUNE ET LE COMBAT DES FEMMES :**«La journée du 8 Mars a été vidée de son contenu»**

Le Parti des travailleurs (PT) s'indigne que la Journée internationale de la femme soit «vidée» de toute sa substance de militance et de combat pour devenir ce qu'elle n'aurait jamais dû incarner, une journée de simple «fête» ou de carnaval.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Ce pourquoi, d'ailleurs, la direction du parti a décidé de ne pas tenir d'activités publiques à l'occasion, comme l'a soutenu, Louisa Hanoune, hier lundi lors d'une conférence de presse, considérant qu'il était inutile de rajouter une couche à cette «perversion» qui touche cette Journée qui est celle de la «femme travailleuse».

De par le monde, estime la secrétaire générale du PT, et comme c'est le cas partout de par le monde, cette Journée est le moment des bilans des femmes travailleuses et de leurs conditions. Le moment de faire l'inventaire des acquis, mais aussi celui des reculs et les perspectives du

combat qui continue». Faisant la rétrospective du combat de la femme algérienne de la période de la glorieuse Révolution où elle a joué un rôle pivot «universellement reconnu», jusqu'à l'ère faste de la période post-indépendance dont elle fut une des actrices les plus en vue qui ont mis sur pied la toute première organisation des femmes, Hanoune regrette que la journée du 8 Mars soit, aujourd'hui, «vidée de son contenu».

Refusant «l'infantilisation et la minorisation des femmes algériennes», Hanoune considère que les «quelques avancées limitées sur le plan juridique, économique et social étaient le produit de luttes ininterrompues des

femmes depuis l'indépendance et pas des cadeaux offerts sur un plateau».

Des acquis qui sont, ajoute la patronne du PT, les «résultats de la guerre de Libération nationale à laquelle les femmes ont grandement participé, comme elles l'ont fait durant la période du terrorisme islamiste, contribuant tout aussi grandement à la sauvegarde de la cohésion familiale et du tissu social national».

La secrétaire générale du PT réitère par la même occasion son plaidoyer pour l'abrogation pure et simple du code de la famille «infâme et réactionnaire» qui constitue, selon elle, un «crime contre les femmes et la société», lui préférant des «lois civiles égalitaires».

Pour Hanoune, il est nécessaire d'instaurer une «hiérarchie des lois» dans le pays, puisque le code de la famille contredit, et la



Hanoune refuse la minorisation des femmes algériennes.

Constitution du pays, et toutes les lois internationales que l'Algérie a ratifiées, mettant le doigt sur cette «aberration incroyable» qui fait

que «des femmes juges, qui rendent quotidiennement des verdicts, demeurent mineures!».

M. K.